



ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DE LA FRANCOPHONIE

RAPPORT D'ACTIVITE

Présenté par Dr Omar Ndoye

**Rapporteur
de la CECAC**

CHARGE DES QUESTIONS RELATIVES AU VIH/SIDA

*** * ***

Dakar, Sénégal, juillet 2010

(Seul le texte prononcé fait foi)

Rapport du Rapporteur de la CECAC des questions relatives au VIH/SIDA.

C'est avec un grand plaisir que je vous fais part des activités du Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/SIDA depuis notre dernière réunion tenue à Hoi An, au Vietnam, les 10 et 11 avril dernier.

La période qui nous sépare de cette rencontre a été marquée par deux activités :

- la conclusion du Protocole d'accord entre l'APF et l'ONUSIDA.
- la XVIIIe Assemblée régionale Afrique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie tenue à Kinshasa, les 10 et 11 mai.

1° Le Protocole d'accord entre l'APF et l'ONUSIDA

En effet, nous parlons de conclusion, car, la collaboration entre nos deux organisations est acquise depuis longtemps. Ainsi, une grande partie des huit réunions du Réseau ont été organisées en étroite synergie avec l'ONUSIDA, que nous considérons comme notre grande sœur puisqu'elle est née cinq ans avant nous.

Ce Protocole d'accord, événement majeur déjà entériné par le Bureau, va surement recevoir l'approbation de l'Assemblée plénière au cours des prochaines heures. Il a essentiellement pour objectif d'officialiser une relation existante qui a déjà porté ses fruits : c'est un peu comme si on décidait de passer à l'église maintenant que les enfants sont là.

Ce Protocole a pour fondement, les mêmes raisons que celles, pour lesquelles le Réseau et l'ONUSIDA ont été créés :

- la reconnaissance de la gravité de la pandémie;
- ses impacts négatifs sur tous les plans (humain, familial, sanitaire, économique, culturel) qui menacent le développement d'un nombre important de pays, membres en grande partie de la Francophonie.

Avant de vous faire l'économie de ce protocole d'accord, permettez-moi de remercier le personnel de l'ONUSIDA pour sa disponibilité avec une mention spéciale pour le Dr Jean Élie Malkin et Me Patrick Eba pour leur excellente contribution à sa rédaction.

L'essence de ce protocole se retrouve en son article **un**, qui porte sur les champs de collaboration. Cet article prévoit une étroite collaboration entre l'APF et l'ONUSIDA dans les domaines du plaidoyer, de la création d'un environnement législatif et juridique protecteur favorable à une réponse au VIH. Ensemble, ils œuvreront pour l'obtention d'un financement suffisant à la riposte au VIH/SIDA et l'information adéquate des parlementaires afin qu'ils soient en mesure d'exercer positivement leur influence dans leur collectivité. Aussi, ils chercheront des solutions aux problèmes spécifiques tel l'accès aux médicaments de qualité à un prix abordable.

Le Protocole prévoit par ailleurs que les deux organisations procèderont en permanence à des échanges d'information.



Le Réseau sera chargé de superviser ce Protocole d'accord. Ainsi, il recevra chaque année un rapport d'activité rédigé par les deux parties. De ce fait, il sera en mesure de suivre ce Protocole d'accord et d'orienter ses actions.

Maintenant que le Protocole est là, il reste à lui donner vie. Les prochaines étapes consisteront à définir des axes de collaboration. Une première rencontre, de type informel, a déjà eu lieu entre le Secrétariat général et un représentant d'ONUSIDA. Des échanges plus officiels seront organisés cet automne. Nous en attendons des résultats concrets.

Ce Protocole d'accord s'inscrit également dans le cadre de l'ouverture qui caractérise l'orientation actuelle du Réseau, qui a entrepris d'agir sa collaboration, non seulement avec ONUSIDA, mais aussi avec d'autres organisations internationales et régionales. Nous sommes actuellement en contact avec le Fonds mondial de lutte contre le Sida, la tuberculose et le paludisme, qui a manifesté son intention de se rapprocher des parlementaires. Nous avons récemment amorcé des contacts avec l'Équipe chargée des relations parlementaires au niveau de la Banque mondiale et avec le Forum des parlementaires arabes et africains pour la population et le développement. Nous entendons établir des relations soutenues avec d'autres organisations régionales, pourvu qu'elles servent nos objectifs.

En effet, et c'est important de le souligner, l'idée n'est pas de multiplier les partenariats pour faire de l'activisme, mais de bien optimiser les moyens qui seront mis à la disposition des parlementaires du Réseau pour accomplir leur tâche de leader dans leur communauté quant à la riposte au VIH/SIDA, et ce, sur les plans législatifs, réglementaires, financiers et sanitaires.

Je saisis l'occasion qui m'est donnée ici pour ajouter ma voix à celle du Secrétaire général parlementaire, M. Jacques Legendre, afin d'inviter toutes les sections qui ne l'ont pas encore fait à rejoindre le Réseau. À ce jour, les sections suivantes en font partie : Andorre, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap Vert, Centrafrique, Communauté française de Belgique, République démocratique du Congo, France, Gabon, Guinée Bissau, Luxembourg, Macédoine, Maroc, Mali, Monaco, Roumanie, Sénégal, Tchad, Togo, Tunisie, Val d'Aoste.

Nous avons besoin des représentants des pays du Sud et du Nord. Notre collaboration portera sur les enjeux du financement de la riposte, le contrôle des dépenses publiques, le respect des droits de la personne, l'accès aux traitements, notamment. Par ailleurs, comme nous tentons de dresser une liste courriel des Coordonnateurs, ces derniers ou leur secrétaire administratif sont priés de s'assurer que nous avons bien leur coordonnées auprès de notre conseillère.

Incidemment, au-delà de la distribution tri annuelle d'une revue de presse compilée par le Secrétariat général, les coordonnateurs inscrits ont reçu en mai, mon rapport sur la pénurie de personnel et ont été invité à le commenter. En juin, un courriel contenant des informations diverses d'actualité, notamment une fiche d'information portant sur le 10^e cycle de financement de la Banque mondiale a été envoyée. D'autres moyens sont actuellement à l'étude pour permettre au Réseau d'être plus actif, en dépit du fait qu'il ne lui est permis de se réunir qu'une fois l'an.

Ce mois de juin est aussi marqué par l'intervention du Secrétaire général parlementaire, M. Jacques LEGENDRE en Centrafrique.

Le courriel contenant copie de sa lettre au président de l'Assemblée nationale de la Centrafrique, relative à l'article publié dans le quotidien Le Monde alléguant que le traitement



de 13 500 malades du VIH/SIDA était mis en péril, alors que le coût de ces traitements avait été défrayé par la Banque mondiale, vous a été envoyé, ainsi qu'aux directeurs exécutifs d'ONUSIDA et de la Banque mondiale.

2° La XVIIIe Assemblée régionale Afrique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie tenue à Kinshasa, les 10 et 11 mai 2010.

Enfin, et ce sera mon dernier point. J'ai représenté le Réseau à cette réunion de l'APF qui s'est tenue au Congo.

Mon intervention m'a permis de revenir sur les chiffres plus qu'alarmants du VIH/SIDA dans le monde et plus particulièrement des pays d'Afrique subsaharienne.

Selon une situation (ONUSIDA Novembre 2009)

Océanie :	59 000
Moyen Orient/Afrique du Nord	310 000
Caraïbes	240 000
Europe Ouest/Asie Centrale	850 000
Amérique du Nord	1 400 000
Amérique latine	2 000 000
Asie de l'Est	850 000
Asie du Sud et Sud-est	3 800 000
Afrique Subsaharienne	22 400 000

Ce qui fait un total de 33, 4 millions de personnes vivant avec le VIH/SIDA.

Ainsi, j'ai attiré l'attention des délégués sur le fait que l'Afrique subsaharienne demeurait la région du monde la plus touchée avec plus des 2/3 des personnes vivant avec le VIH/SIDA; et près des 3/4 (72 %) des décès liés à cette maladie.

Partant de ce constant, j'ai lancé un appel à l'Assemblée pour la redynamisation de toutes les sections et la nomination de coordonnateur pour celles qui n'en ont pas. Cet appel à une plus grande mobilisation dans la lutte est autant justifié par les nouvelles peu rassurantes de réduction du budget de la lutte, issues de l'audition faite à Casablanca de Me Svend ROBINSON, du Fonds mondial de lutte contre le VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose.

En effet, en cette année de reconstitution du Fonds, 25 milliards de dollars seront nécessaires pour lutter contre le VIH/Sida en 2010.

Cependant, l'engagement des pays du Sud à consacrer 15 % de leur budget à la santé tarde à se réaliser et la crise économique mondiale oblige les pays du Nord à réduire les subventions.

L'Assemblée régionale Afrique a, dans sa Déclaration finale, requis une forte mobilisation des parlementaires pour soutenir la lutte contre le VIH/SIDA en cette année de reconstitution du Fonds.

JE VOUS REMERCIE

